



Association Syndicale Autorisée des Arrosants de Carnoules

27 Cours Victor Hugo 83660 - CARNOULES

[asaac83@gmail.com](mailto:asaac83@gmail.com)

<https://association-syndicale-autorisee-des-arrosants-de-carnoules.neopse-site.com/fr/>

## PROCES VERBAL

### Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaires du 18 Juin 2023

*Etaient présents ou représentés :*

**Mesdames et Messieurs :** AGOSTINI JEROME, AMANTINI DIMITRI, ARNOUX RODOLPHE, AVY JEAN CLAUDE, AVY MARGUERITE, BAGNOLI DAMIEN ELIAN NICOLAS, BALBIS JEAN-LOUIS, BARA ROMUALD, BARET BERNARD, BARRA DOMINIQUE, BARTHELEMY CYRIL, BARTHELEMY PATRICK, BASSO COLETTE, BERENGER JEAN, BERENGUIER RAOUL, BERNARDI PICOLLO ROLAND, BERTORELLO LIONEL, BIANCO MARC, BIGOTE JONATHAN, BISSETTE BENJAMIN, BLAIZOT JORDANN CYRIL, BLAZEVIC JOSETTE, BOITTEAUX ANDRE ROGER, BONDIL JEAN PAUL, BONIFACINO BEATRICE, BONIFACINO CHRISTOPHE, BORDET JACQUES, BORELLI VINCENT PAUL, BORRELLY MATHILDE, BOTTERO CATHERINE, BOUCHENARD DOMINIQUE, BRARD DANIEL, BRUNO HERVE, CALABRESE SEBASTIEN, CASTELLAN PASCALE, CAVALLO PAUL, CEZE JOCELYNE, CHAILLAN ERIC, CHARPIN CYRIL CEDRIC, CHAVANEL RICHARD, CHEMLA MARC, CHENOT RAYMOND, CHESSA CLAUDE ALAIN, CHIPAN RAPHAEL, CHOPIN ISABELLE, CLEMENT MICHEL, COMBA DENISE, COMMUNE DE CARNOULES, CONSTANS NICOLAS, CONSTANT LUDOVIC, COPIN PASCAL, CORTES CHRISTOPHE, COSCULLUELA MATHIEU, COSTA DANIELLE, COULONGEAT DANIEL, CREPIN BERNARD, CRITELLI RICCARDO, DARDENNE CLAUDE, DAURES FREDERIC, DE SOUSA BRUNO, DEBAS ALAIN, DELVAL ERIC, DESBROUSSES MORGANE, DIDIER PAUL, DUCRUET EMMANUELLE, DUMAINE JEAN MARIE, DUMESNIL THIERRY, DUPIN RUDY, DURAND GAEL, DUPONT JEROME, EARL LA BEILLESSE, EMERY JULIEN, FAYARD MURIEL, FORESTI STEPHANE, FOURDRAINE VALENTIN, FRANCOIS HUBERT, FRESIA GILBERT, GASPAR AURELIE, GAUDIN RAYMOND, GIACCHI MARYSE, GILBERT JACQUES, GIOVINAZZO BRUNO, GIOVINAZZO JOSEPH, GIOVINAZZO MARC, GIOVINAZZO MICHELANGELO, GOBET SEBASTIEN, GOLETTO JEAN PIERRE, GOURRONC LIONEL, GRANDI OLIVIER, GRIL ALAIN, GUILHERME DE SOUSA MICKAEL JULIEN CAROLINO, GUILLAUMIN CLEMENT, GUIOT BRIGITTE, HAMOU MOHAMED, HENTZEN ROBERT, HEREAU JEAN, HINFRAY CLAUDE, HIREL HELENE, IMBERT FRANCE, JACOB ROMAIN MARCEL ANDRE, JIMENEZ EMMANUEL, JOUIN JACQUELINE, JOUOT NICOLE, JOURDAA ANNE MARIE, JUCHET STEPHANE, LABROUVE YOANN, LACAPE JEREMY, LAGARRIGUE SYLVAIN THIERRY, LAMMA ROGER, LAUGIER FIRMIN, LAUGIER VERONIQUE, LE MAS DES CABRI, LECOCQ CLAUDE, LELIEVRE MARCEL, LEPOT ARNAUD, LIGI JOSE, LOUIS JOELLE FRANCOISE, LUCAS DAVID, LUCAS RAPHAEL, LUCIE VINCENTZ CHRIST, LUONGO LILIANE, MAGRINI ARLETTE OU FRANCIS, MAGRINI MICHEL, MAILFER KATIA, MAINARDI JACQUES, MALET LAURENT, MAMMOLITI GEORGES, MAMMOLITI SAUVEUR, MARCELLINI ET LAVIGNE CATHERINE ET GENEVIEVE, MARTIN CLAUDE, MATHE JEAN MICHEL, MATHIEU FABRICE, MATTAR BERNARD, MICHENEAU JEAN CLAUDE, MILLIER AUDREY, MOBTAKIR HASSAN, MONIER DOMINIQUE, MORELLI MAURICE, MORELIERE THIERRY, NARDONNE PIETRINA, PAPPA EMILE, PAUL MARTINE, PAUL NADINE, PAUTARD RENE, PELEGRI THIERRY, PELLISSIER MADELEINE, PENNACHIO EVELYNE, PERAZZINI SAPHORES CATHERINE, PEREZ RENE, PHILIP GEORGES, PHILIP ROGER, PHILIP VINCENDEAU GISELA, PIASCO ADRIEN, PICCARDO ERIC, PILLET FREDERIC, PLAZANET NICOLAS SEBASTIEN, POUYADOU KASIELSKI SANDRA, PREMONT JOSEPHINE MARIE SOPHIE, PSAILA SEBASTIEN, QUET MICHAEL PIERRE, RAHALI MOHAMED, RAMPIN HENRIETTE JACQUELINE, REBIFFE FRANCOIS, RIBEAUCOURT PATRICE, RICHARD JEAN-FRANÇOIS, ROBERT JAUFFREY, RODIER STEPHANE, ROSSO JEAN

PIERRE, ROUGE ROBERT, RUSCICA ROBERT, SABATIER ADRIEN, SABATIER BRUNO, SABATIER MICHEL, SAKOUHI MONCEF, SALMI AÏSSA, SCALA MARJOLAINE, SCRIVIANI ROGER, SIMON GUY, SOLEILHAVOUP SANDRINE, SORANO JEAN LOUIS, SORIANO PASCALE, SOUIDI BRAHIM, SUBIRA JEAN CLAUDE, TACHEE JEAN CLAUDE, TESSIER JEAN PIERRE, TRICHET DOMINIQUE, TOGNERI REMY, VERCHERE JEAN LOUIS, VUILLEMIN ANDRE, VUYLSTEKE RAPHAEL, VUYLSTEKE FERON ELISABETH, WILMART ROMAIN, YOGARATNAM MITHUNAN, ZAMBOTTI CECILE, ZIMMER GILLES, ZITO SALVATORE, ZOLEZZI ETIENNE.

**Président de séance** : Monsieur Lionel BERTORELLO (Président de l'ASAAC).

### **Assemblée Générale Extraordinaire du 18 juin à 9h30**

Le Quorum de 400 voix n'est pas atteint à neuf heure trente, heure du début de l'assemblée générale extraordinaire, M Bernard MATTAR syndic titulaire comptabilise 197 signatures. Conformément à nos Statuts, la proposition de sortie de parcelles ne peut pas être validée. Le conseil syndical a anticipé cette situation et le président explique la procédure de consultation écrite qui permet de consulter les avis des 800 propriétaires par courrier. Les personnes présentes remplissent directement les documents de consultation écrite, permettant de limiter le nombre d'envois par accusé de réception.

Trois votes sont proposés dans cette consultation écrite :

- ⇒ Validation de la sortie de 278 parcelles proposées par le syndicat représentant 4.91% de la surface totale de l'ASAAC, liste consultable sur le site internet de l'association
- ⇒ Modification des statuts (article 22) permettant de faciliter d'éventuelles sorties dans l'avenir
- ⇒ Fin de l'envoi systématique des convocations aux assemblées par La Poste, faisant économiser 500 euros par an à l'association

Les adhérents ont jusqu'au 15 septembre 2023 pour retourner les documents complétés, datés et signés avant l'envoi par La Poste.

### **Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin à 10h**

Le quorum n'étant pas atteint, il est nécessaire d'attendre 15 minutes pour une deuxième assemblée générale qui se tient à partir de 10h15.

Nous saluons lors de cette Assemblée Générale Ordinaire la présence de Monsieur CHAUVET, Président de la fédération Hydraulique du var qui regroupe l'ensemble des ASA du département. Les informations apportées par ses soins tout au long de l'assemblée ont été très appréciées.

Le président présente les membres du syndicat et les remercie pour leur travail et leur disponibilité tout au long de l'année.

#### **1 – Approbation du PV d'AG 2022**

Le président demande si quelqu'un a des remarques sur le PV de notre dernière Assemblée générale de juillet 2022 disponible sur notre site internet.

#### **Résolution n°1 : PV d'AG 2022**

Le PV de l'AG 2022 est soumis au vote et approuvé à l'unanimité :

**Approbation** : 197 voix, **Abstention** : 0 voix.

#### **2 – Rappel sur l'historique et le rôle de l'ASAAC.**

Les canaux sur la commune de Carnoules existent depuis 400 ans. Le Président rappelle que les propriétaires de terres agricoles se sont constitués en ASA en 1947, que le rôle de l'association est de règlementer l'usage des canaux d'arrosage.

### **3 – Présentation du rapport d'activité.**

Le Président fait un Etat des lieux de l'ASAAC.

- ⇒ Il explique qu'une **mise à jour globale** a été demandée par la Préfecture dès l'élection du nouveau conseil syndical le 25 août 2022. Le cadastre ayant changé en 2020, une liste de parcelles actualisée ainsi qu'une cartographie complète ont été réalisées. L'accès au fichier MAJIC nous a permis d'actualiser la liste des nouveaux propriétaires. Les nouveaux lotissements et le nouvel adressage voulu par la Mairie dans les années antérieures ont été pris en compte pour que les convocations et les avis de paiement puissent parvenir aux bons destinataires.
- ⇒ Concernant le bon fonctionnement des différents canaux d'arrosage, le président explique que le grand canal et le canal des Moulières ont été durablement affectés par les ouvrages réalisés par la ville de la Seyne dans les années 30.
- ⇒ Il est rappelé que certains canaux fonctionnent et sont nécessaires à l'activité Agricole du village.

Le Compte Administratif 2022 est présenté. Seules les dépenses obligatoires ont été engagées lors de cette année de transition. L'agence de l'eau a demandé 1721 euros à l'ASAAC car nos prises d'eau ne sont pas toutes équipées de compteurs, le président précise que cette taxe peut être réduite.

Le Budget Primitif 2023 est expliqué. M CHEMLA demande pourquoi les frais liés aux logiciels informatiques sont estimés à 3500 euros. Le référentiel budgétaire qui s'impose à l'ASA passe de la M14 à la M57, le logiciel qui permet d'établir les budgets doit être remplacé.

Des travaux sont prévus par la Mairie pour renvoyer de l'eau vers le secteur du Pavillon. Le syndicat va travailler pour renvoyer de l'eau vers l'ouest du village.

Certains canaux nécessitent des travaux d'hydrocurage qui doivent être réalisés rapidement.

Des travaux sont prévus au seuil de la Fontaine de l'Isle par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau. Les membres du syndicat s'engagent à veiller à ce que ces travaux n'impactent pas la prise d'eau du canal des prés ferriers.

Des travaux sont prévus également en amont du canal des Naies et devront améliorer la manipulation des martelières.

Le canal St Michel nécessite des travaux d'étanchéité pour lesquels nous devons faire une demande de subvention car ces travaux ont été chiffrés l'an passé à 20 000 euros.

Le président explique que d'autres travaux seront nécessaires car la réglementation impose que chaque prélèvement d'eau doit être quantifié précisément et que les canaux puissent être fermés lors des arrêtés sécheresse. Des ouvrages avec échelle limnimétrique sont à l'étude.

#### **Résolution n°2 : Rapport d'activité 2022**

Le rapport d'activité 2022 est soumis au vote et approuvé à l'unanimité :

*Approbation* : 197 voix, *Abstention* : 0 voix.

### **4 – Proposition d'adhésion à l'OUGC, Organisme Unique de Gestion Collective du Gapeau**

M Franck CHAUVET prend la parole. Il explique les modalités d'application des arrêtés sécheresse ainsi que les différents niveaux d'alerte.

Il explique ensuite le rôle de l'OUGC, qui permet de se répartir les droits d'eau sur le bassin versant du Gapeau. L'organisme unique permettra à l'ASAAC de payer moins de taxe à l'agence de l'eau car l'usage de l'eau sera facturé comme « agricole ». L'OUGC négociera les droits d'eau et devra statuer sur la répartition des usages entre différentes ASA. Le président représentera l'ASAAC dans le Comité d'Irigants, le CODIR.

#### **Résolution n° 3 : Approbation de l'adhésion à l'OUGC du Gapeau.**

L'adhésion à l'OUGC est mise aux voix et approuvée à l'unanimité :

*Approbation* : 197 voix, *Abstention* : 0 voix.

### **5 – Renouvellement des membres du syndic.**

Monsieur BERTORELLO explique que les membres du bureau sont au nombre de 12 (6 titulaires et 6 suppléants) et qu'ils sont renouvelables tous les ans par tiers, soit 4 par an. En l'absence d'assemblée générale en 2020 et 2021, il est nécessaire de renouveler les syndics qui se représentent :

- ⇒ *Bernard MATTAR*
- ⇒ *Dominique MONIER*
- ⇒ *Jean Paul BONDIL*
- ⇒ *Georges GIOVINAZZO*

Certains membres du conseil syndical ont vendu leur propriété ou sont pris par d'autres activités ne leur permettant pas de poursuivre leur action au sein de l'association. Sont démissionnaires :

- ⇒ *Véronique LAUGIER*
- ⇒ *Aimé AGNOLI*
- ⇒ *Anthony MARANO*

En remplacement, le président a reçu les propositions de :

- ⇒ *Romain WILMART qui sera en charge du secteur des Naies*
- ⇒ *Frédéric PILLET qui sera en charge de la remise en eau du secteur du Pavillon*
- ⇒ *Cédric FRESIA qui sera en charge du secteur du Couvent*

Le président précise que le conseil syndical n'est pas un club fermé et que chacun peut prendre part aux réunions et apporter son aide. Messieurs Marc GIOVINAZZO, Christophe HIREL et Etienne ZOLEZZI se proposent.

<p style="text-align: center;"><b><i>Résolution n° 4 : Approbation du renouvellement des membres.</i></b></p>
---

<p>Les renouvellements et les appels à candidature sont approuvés à l'unanimité :</p>
---

<p><i>Approbation</i> : 197 voix, <i>Abstention</i> : 0 voix.</p>
---

### **6 – Questions diverses.**

Aucune question n'est posée.

Le président lève la séance à 11h40.

Le Président  
Lionel BERTORELLO